Royaume du Maroc
Ministre de l'intérieur
Province de Figuig
Commune de Maatarka
✧✧✧✧✧

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° 09/2026

Le Président de la Commune de Maatarka procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

1- OBJET DE LA PRESTATION : ACHAT PRODUITS ALIMENTAIRES A USAGE HUMAINS POUR LES DISTRIBUER AUX INDIGENTS DE LA COMMUNE DE MAATARKA.

N°	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Taux TVA	Garanties exigées
1	FARINE	Sacs 25kg	360	0%	
2	COUSCOUS MOYEN BLE DUR	Sacs 5kg	360	0%	
3	LANGUE D'OISEAU BLE DUR	Sacs 5kg	360	10%	
4	HUILE DE TABLE 2 L	U	360	10%	
5	PAIN DE SUCRE	PAIN	720	9%	
6	THE VERT 0,4 KG	U	360	20%	

Lieu d'execution : La Commune de Maatarka

Délai d'exécution des prestations : 10 jours à compter du lendemain de notification de bon de commande

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 22 NOV 2026 **à 16 h 00min**

Les concurrents doivent déposer leurs offres conformément aux dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

MAATARKA ; Le : 20 NOV 2026

LE PRESIDENT

Signé:

Hassan JENFI

Scanné avec CamScanner